

Défenseur des chats et des chiens

PORTRAIT | L'initiative de la Protection suisse des animaux veut obliger les cantons à instituer un avocat pour nos amies les bêtes. Aujourd'hui, un seul homme exerce cette fonction en Suisse: le Zurichois Antoine Goetschel.



© PHILIPPE MAEDER | Antoine Goetschel exerce à Zurich, seul canton qui s'est doté d'un tel défenseur des animaux. Pour lui, l'avocat des animaux veille au grain: il ne suffit pas d'avoir des lois, il faut les appliquer.

Caroline Zuercher | 19.01.2010 | 00:02

«Oh!» Attablé dans un café, Antoine Goetschel interrompt sa conversation pour regarder un moineau qui, par le plus grand des hasards, picore dans un coin. Ce juriste est l'ami des bêtes: en 2008, il a compté parmi ses clients 138 chiens, 28 animaux de ferme, 12 chats, 7 lapins, 5 moutons et 5 oiseaux. Ce Zurichois est le seul avocat des animaux du pays. «Et du monde», précise-t-il avec fierté. Mais il pourrait bientôt compter quelques confrères: les Suisses se prononcent le 7 mars sur une initiative exigeant que tous les cantons se dotent d'une fonction similaire.

Antoine Goetschel intervient en cas de cruauté envers un animal, lorsqu'une plainte pénale est déposée par l'Office vétérinaire cantonal ou un particulier. Son objectif: faire appliquer la loi sur la protection des animaux. Ses méthodes: l'étude des procès-verbaux, la convocation de témoins ou encore d'experts. Ses honoraires: 200 francs de l'heure, plus 80 francs pour sa collaboratrice, payés par les autorités. «C'est le minimum donné à un avocat commis d'office, précise-t-il. Cette fonction assure un tiers de mon revenu. A côté, je traite des divorces, des héritages...»

Reptile asséché et vaches privées de sortie

L'avocat défend par exemple Médor qui a été mordu par Brutus, des moutons privés d'accès

aux abreuvoirs, des porcs maintenus dans des enclos non réglementaires. Ou encore un reptile qui, faute d'attention, est mort asséché. Récemment, il a trouvé un compromis (45 jours-amendes) avec un propriétaire qui gardait quelque 90 chiens dans un chenil mal entretenu. On l'a aussi vu intervenir contre ces sous-officiers qui avaient tiré un renard et un oiseau. En revanche, il ne plaidera pas la garde partagée de Mistigri, dont les maîtres divorcent: «C'est un cas civil.»

Sa devise? «Donner à la législation suisse un cœur, un visage chaleureux». Chemise rayée et foulard jaune à pois, ce dandy à l'allure un brin excentrique précise: «J'assure la protection d'une minorité silencieuse. Comme avec les enfants, les personnes responsables du bien-être des animaux ne remplissent pas toujours leurs tâches. Au tribunal, un propriétaire peut prendre le meilleur des avocats et il faut rétablir l'équilibre.» Justement, la cause des enfants n'est-elle pas plus importante? «Bien sûr, d'autres minorités doivent être défendues. Alors, faites-le! Moi, je suis à l'aise avec les animaux.» Une pause, et il reprend: «Cette excuse superficielle est habituellement avancée par des personnes qui, en réalité, ne font rien.»

«Pas un extrémiste»

Végétarien, il a renoncé aux médicaments il y a vingt ans. A cause de la recherche, et parce qu'il préfère les remèdes naturels. Depuis vingt-six ans, Antoine Goetschel épluche la littérature sur le statut juridique de l'animal. Avec sa Fondation pour l'animal en droit, il s'est battu pour que les bêtes ne soient plus considérées comme des choses.

Mais, à la maison, Antoine Goetschel n'a ni chat ni chien. Avec retenue, il préfère parler d'«intérêt éthique» pour justifier sa lutte. «Les animaux, je les aime bien, mais je ne suis pas un extrémiste, souligne-t-il. Parfois, j'aimerais envoyer des propriétaires en prison, mais bien sûr, les peines sont moins lourdes que pour d'autres maltraitances.

Quelle : <http://www.24heures.ch/actu/suisse/defenseur-chats-chiens-2010-01-18>